

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 février 2024

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Valérie BENTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 1er février 2024

Conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 6

Membres absents excusés : Mmes et MM. Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Régis MEYER, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :

- Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20240203

Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 06/02/2024

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

- devis TMS – Achat de sacs aspirateur pour un montant H.T. de 67,68 €
- devis RISCOISEIL – Fourniture de deux tabourets pour les enseignantes de l'école maternelle pour un montant H.T. de 398,59 €
- devis CLÉVIA – Fournitures pour la maintenance du système de chauffage de l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 953,22 €

• **Indemnisation de sinistres :**

- remboursement GROUPEAMA suite à un sinistre à la Micro-crèche d'un montant de 1 319,47 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 08 février 2024

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Valérie BENTZ



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>